

AFFAIRE N° 14. - Paiement de la note d'honoraires dûs à Maître d'AMBELLE de PEINDRAY pour établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis du terrain PAYET au BRÛLÉ.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver la note des honoraires et déboursés dûs à Maître d'AMBELLE de PEINDRAY, Notaire à Saint-Denis, pour l'établissement de

l'Acte de Vente par Monsieur Roger PAYET (Fils) et Madame LAGOURGUE, d'un terrain sis au Brûlé.

La dépense s'élève à 190 630 Frs

et sera imputée au Chapitre 903 - Article 210.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le 10 Septembre 1969

Pour le Chef

Le Secrétaire Général

Signé : H. LORSON

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières et P. O.

Signé : ALARCON